

26/06/13

## **COPA-COGECA : CONCLUSION D'UN ACCORD SUR LA RÉFORME DE LA PAC PAR LES NÉGOCIATEURS EUROPÉENS : FIN DES INCERTITUDES POUR LES AGRICULTEURS ET LES COOPÉRATIVES AGRICOLES, MAIS CERTAINS DÉTAILS POSENT ENCORE PROBLÈME**

Le Copa-Cogeca se réjouit du fait que les principaux négociateurs de la Commission, du Conseil et du Parlement soient aujourd'hui parvenus à un accord préliminaire sur la réforme de la politique agricole commune, indiquant que cet accord mettra un terme aux incertitudes auxquelles sont confrontés les agriculteurs européens et leur permettra de mener à bien leurs projets d'investissement. « Mais face aux défis toujours plus présents tels que la demande alimentaire croissante, qui devrait augmenter de 70% d'ici 2050, nous déplorons que l'on n'ait pas été plus loin pour renforcer le rôle économique des agriculteurs et des coopératives agricoles, qui produisent des denrées alimentaires de qualité », ont indiqué les Présidents du Copa et de la Cogeca.

Gerd Sonnleitner, Président du Copa, a mis en avant certains points essentiels : « Selon l'accord trouvé aujourd'hui, l'aide sera ciblée vers les agriculteurs actifs et les mesures visant à verdir davantage la PAC seront plus pratiques et flexibles, donc plus bénéfiques pour l'environnement, tout en garantissant la sécurité alimentaire. Les mesures jugées équivalentes aux mesures de verdissement de la nouvelle PAC seront autorisées dans le cadre de programmes agroenvironnementaux ou de régimes nationaux/régionaux de certification environnementale. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Cela fait quatre ans que nous consacrons de nombreux efforts de lobbying à cet objectif. Concernant la politique de développement rural, je salue globalement les éléments principaux de l'accord. L'accent a notamment été mis sur la viabilité et l'innovation des exploitations agricoles, ainsi que sur la gestion durable des forêts. Je regrette toutefois vivement que la compétitivité du secteur sylvicole européen n'ait pas été définie comme prioritaire ».

« Je me réjouis de voir que le régime européen de quotas de production de sucre sera prolongé quelque peu, mais pas pendant une période suffisamment longue. Cela laissera aux producteurs un peu de temps pour s'adapter et assurer un marché du sucre stable, tout en maintenant la croissance et l'emploi dans les zones rurales de l'UE. Le secteur agroalimentaire européen garantit quelque 26 millions d'emplois dans les zones rurales et constitue un moteur clé de leur économie, avec des retombées positives sur d'autres secteurs. Ce rôle est déterminant dans le climat économique actuel ».

« Certains éléments de l'accord vont toutefois à l'encontre des objectifs de la PAC. Nous sommes en particulier opposés à tout transfert de fonds du premier vers le deuxième pilier de la PAC. Le premier pilier de la PAC sera plus important que jamais si l'on souhaite que l'UE continue à garantir la sécurité, la stabilité et la durabilité alimentaires », a-t-il mis en garde.

M. Christian Pèes, Président de la Cogeca, s'est quant à lui réjoui que l'accord aille dans le sens d'un renforcement des organisations de producteurs. La couverture des produits pour la reconnaissance des OP sera élargie selon cet accord, notamment aux secteurs des céréales et de la viande bovine. Cela devrait renforcer la position des agriculteurs au sein de la chaîne alimentaire et leur permettre de tirer de meilleures recettes du marché. Les récents rapports de la Commission européenne montrent que les organisations de producteurs telles que les coopératives peuvent aider les agriculteurs à obtenir de meilleurs prix pour leurs produits.

« Mais avec une réduction du soutien aux agriculteurs de plus de 30% dans certaines régions de l'UE, je déplore vivement que l'UE n'ait pas saisi cette opportunité pour renforcer leur position économique, afin qu'ils soient en mesure de relever les futurs défis. Je suis également déçu par le fait que l'on n'ait pas fait davantage pour assurer la croissance verte : des mesures favorables à l'environnement, tout en maintenant la capacité de production, l'efficacité des ressources et l'emploi. Des mesures efficaces de gestion du marché sont également nécessaires, en vue de réduire l'extrême volatilité des marchés agricoles. De plus, les distorsions de concurrence sur le marché unique et dans le cadre de la PAC doivent également être évitées.», a-t-il indiqué.

Cependant, M. Pès a salué l'introduction du nouveau système réglementaire dans le secteur vitivinicole, ajoutant qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction par rapport à la décision politique prise en 2008 de mettre fin au système actuel des droits de plantation, lequel a rempli son objectif de garantie de la haute qualité et de l'importante diversité des vins européens.

Une fois qu'elle aura été formellement approuvée par le Parlement européen en septembre, la nouvelle PAC devrait entrer pleinement en vigueur en 2015, après une phase de transition en 2014. Comme l'on sait que le diable est dans les détails, le Copa-Cogeca restera attentif afin de veiller à ce que les mesures de mise en œuvre de la PAC n'imposent pas aux agriculteurs une charge administrative supplémentaire.

En conclusion, les deux Présidents ont appelé les institutions européennes à trouver un accord concernant le budget européen pour la période 2014-2020, soulignant qu'il serait nécessaire de doter la nouvelle PAC d'un budget approprié pour garantir la viabilité du secteur agroalimentaire dans les années à venir.

---

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

**Pekka Pesonen**

Secrétaire général

Tel.: +32 2 287 27 27

[Pekka.Pesonen@copa-cogeca.eu](mailto:Pekka.Pesonen@copa-cogeca.eu)

**Amanda Cheesley**

Press Officer

Tél. portable :+ 32 474 840 836

[amanda.cheesley@copa-cogeca.eu](mailto:amanda.cheesley@copa-cogeca.eu)

---

**CDP(13)5283:1**

---

